

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2005.....001...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET N°617 – GN
SIGNE LE 08 OCTOBRE 2004 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
(FIDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT RURAL DE LA BASSE GUINEE NORD (PADER-
BGN)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE,

VU les dispositions de la Loi Fondamentale, notamment en ses articles
59 et 77 ;

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt n°617 – GN signé le
08 octobre 2004 entre la République de Guinée et le Fonds International
de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Projet
d'Appui au développement Rural de la Basse Guinée Nord (PADER-
BGN).

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de
la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 17 JANVIER 2005


GENERAL LANSANA CONTE